

RAPPORT DE CERTIFICATION INDÉPENDANT DE PORTÉE LIMITÉE

Au Conseil d'administration et à la direction d'Air Canada

Nous avons entrepris une mission de certification de portée limitée portant sur des indicateurs de performance présentés par Air Canada dans son rapport de développement durable 2014 et dans son tableau de la Global Reporting Initiative («GRI») 2014 (le «rapport») pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Notre responsabilité

Nous avons planifié et réalisé notre mission de certification conformément aux normes internationales suivantes publiées par l'International Federation of Accountants :

- ▶ Norme internationale de missions d'assurance («ISAE») 3000, *Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information* (missions de certification autres que les missions d'audit ou d'examen d'informations financières historiques) («ISAE 3000»); et
- ▶ ISAE 3410, *Assurance Engagements on Greenhouse Gas Statements* (Missions de certification des bilans de gaz à effet de serre) («ISAE 3410»).

Étendue de notre mission

Notre mission de certification de portée limitée s'est fondée sur les indicateurs de performance suivants (les «indicateurs»):

- ▶ Santé et sécurité :
 - Indicateur 1 – **Nombre de blessures** : Nombre total d'incidents de santé et sécurité au travail signalés par les employés en 2014;
 - Indicateur 2 – **Nombre de blessures entraînant un arrêt de travail** : Nombre total de blessures survenues en 2014 ayant entraîné un arrêt de travail pour un employé qui ont été approuvées ou sont en voie de l'être;
 - Indicateur 3 – **Journées de travail perdues** : Nombre de journées de travail perdues pour cause de nouvelles blessures survenues en 2014 qui ont été approuvées ou sont en voie de l'être;
- ▶ Vie privée des clients :
 - Indicateur 4 – **Plaintes relatives à la vie privée** : Nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et pour la perte de données des clients;
- ▶ Environnement :
 - Indicateur 5 – **Consommation énergétique au sein de l'organisation**: Consommation totale d'énergie en 2014 au sein de l'entreprise; et
 - Indicateur 6 – **Émissions directes de GES** : Émissions totales de gaz à effet de serre («GES») de portée 1 en 2014.

Notre mission de certification de portée limitée a été réalisée selon la norme ISAE 3000 pour ce qui est des indicateurs 1 à 5 et, pour ce qui est de l'indicateur 6, selon la norme ISAE 3410.

Critères

Les critères utilisés pour évaluer les indicateurs comprennent les recommandations pertinentes des Lignes directrices G4 de la GRI, ainsi que des critères élaborés en interne par Air Canada. Les recommandations pertinentes contenues dans le Greenhouse Gas Protocol Corporate accounting and reporting standard (le «Protocole des GES») ont servi comme critères additionnels pour évaluer l'indicateur 6.

Responsabilités de la direction d'Air Canada

Le rapport a été préparé par la direction d'Air Canada, qui est responsable de la collecte et de la préparation des indicateurs dans le rapport, ainsi que du choix des critères utilisés pour déterminer le caractère approprié de l'information aux fins de communication dans le rapport. La direction est en outre responsable de la bonne tenue des dossiers et du maintien de contrôles internes appropriés conçus pour soutenir le processus de présentation de l'information. De plus, Air Canada est responsable de la maintenance et de l'intégrité de son site Web. Il n'existe actuellement aucune exigence prescrite par des textes légaux ou réglementaires à l'égard de la préparation, de la publication et de la vérification du rapport de développement durable par Air Canada. La quantification des émissions de GES comporte une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émissions et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions de divers gaz.

Niveau d'assurance

Nos procédures ont été conçues pour obtenir un niveau d'assurance limité sur lequel fonder nos conclusions. Ces procédures ne fournissent pas tous les éléments probants qui seraient requis dans le cadre d'une mission visant un niveau d'assurance raisonnable et, par conséquent, nous ne fournissons pas un niveau d'assurance raisonnable. Même si nous avons pris en compte l'efficacité des contrôles internes exercés par la direction pour établir la nature et l'étendue de nos procédures, notre mission de certification ne visait pas à fournir une assurance sur les contrôles internes et, par conséquent, nous ne formulons pas de conclusions à cet égard.

Travaux effectués

Afin de formuler une conclusion sur les indicateurs ci-dessus, nous avons tenu compte des aspects suivants :

Exhaustivité

- ▶ Air Canada a-t-elle donné une image fidèle des indicateurs compte tenu des périmètres organisationnel et opérationnel et de la période définie dans le rapport?
- ▶ Air Canada a-t-elle recueilli les données relatives aux indicateurs à partir de toutes les données pertinentes de niveau opérationnel?

Exactitude

- ▶ Les indicateurs sont-ils exacts et suffisamment détaillés pour permettre aux parties intéressées d'évaluer la performance d'Air Canada?

Les procédures que nous avons mises en œuvre pour arriver à nos conclusions ont compris, sans s'y limiter:

- ▶ des entretiens avec certains membres du personnel, pour comprendre les principaux aspects de responsabilité relativement aux données et aux processus pour la collecte de données et la présentation fidèle des indicateurs;
- ▶ au besoin, des tests de cheminement sur les systèmes et les processus pour le regroupement et la présentation des données;
- ▶ des demandes d'informations auprès de la direction sur les hypothèses clés et sur les éléments probants à l'appui des hypothèses;
- ▶ la validation par échantillonnage de l'exactitude des calculs effectués, principalement à l'aide de demandes d'informations, de procédures analytiques, et de recalculs;
- ▶ la validation par l'observation que les données et les déclarations ont été correctement transcrites dans le rapport à partir des systèmes de l'entreprise ou des éléments probants.

Limitations de nos travaux

Nos procédures ne visaient pas à formuler des conclusions sur :

- ▶ l'exhaustivité ou l'exactitude des ensembles de données ou d'informations relatifs à des sujets autres que ceux des indicateurs;
- ▶ l'information présentée par Air Canada ailleurs que dans son rapport;
- ▶ les énoncés prospectifs de la direction;
- ▶ les comparaisons avec des données historiques faites par Air Canada;
- ▶ la conformité du rapport aux exigences de l'option relative aux critères Essentiels des Lignes directrices G4 de la GRI;
- ▶ le caractère approprié, suffisant et exhaustif des définitions pour les critères élaborés en interne.

Nos conclusions

Sous réserve des limitations de l'étendue de nos travaux mentionnées ci-dessus et d'après les résultats de nos travaux décrits dans ce rapport, nous concluons que nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les indicateurs ne présentent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle conformément aux Lignes directrices G4 de la GRI, au Protocole des GES et aux critères établis en interne.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.